



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 05 MAI 2015

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 265/15
Nos réf. : 2015-001498
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Préfecture de l'Hérault
34 place des Martyrs de la résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet d'autorisation temporaire d'exploitation d'une installation de démantèlement de navire
déposé par Port de Sète Sud de France.**

Par courrier reçu le **04/03/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Autorisation temporaire d'exploitation d'une installation de démantèlement de navire du port de Sète déposé par Port de Sète Sud de France.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au chef
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND